

Délibération du Conseil municipal

Du 15 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 077-217702570-20260415-34_2026-DE

Date de convocation : 03/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Maire.
En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27	Présents : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – M. Christophe DE MARCO – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD – Mme Françoise JOB. Pouvoirs : Mme Carole PEREZ donne pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD Mme Alexia LAKOMY a été élue secrétaire de séance.
N° de délibération :	34-2026
Objet :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF UNIQUE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux budgets communaux,
- son article L. 2312-1 relatif au débat d'orientation budgétaire,
- son article L. 2131-1 relatif au caractère exécutoire des actes,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes

VU le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026,

VU les états des restes-à-réaliser de la section d'investissement reportés sur l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT que le projet de budget primitif unique 2026 a été présenté et débattu en séance conformément aux dispositions en vigueur,

CONSIDÉRANT que les crédits inscrits permettent d'assurer la continuité et le développement des services communaux dans le respect de l'équilibre réel du budget,

Madame le Maire présente le budget primitif unique de la commune pour l'exercice 2026, élaboré conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte les propositions du budget primitif unique 2026 et arrête les dépenses et les recettes qui s'équilibrent :

en section de fonctionnement à : 3 837 752,37 €

en section d'investissement à : 1 982 850,60 €

Dit que le présent budget sera transmis au représentant de l'État conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du CGCT.

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités qui s'y attachent.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune conformément aux dispositions de l'article R. 2121-11 du CGCT issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 15/04/2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,

Cindy MOUSSI-LE GUILLOU



La secrétaire de séance,

Alexia LAKOMY

